

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2016-201/PR/MI arrêté portant modification et complément de l'arrêté n° 2016-006/PR/MI du 05 Janvier 2016 portant désignation des membres de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI).

n° 2016-201/PR/MI

Ministère
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Date de publication
22 mars 2016

Numéro JO
n° 2 du 30/03/2016

Date du numéro
30 mars 2016

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VULa Constitution du 15 septembre 1992

VULa Loi constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révisions de la constitution

VULa Loi organique n°1/AN/92 du 29 octobre 1992 relative aux élections

VULa Loi organique n°2/AN/1993/3e L du 07 avril 1993 modifiant certaines dispositions de la loi organique n°1/AN/92 du octobre 1992

VULa Loi organique n°11/AN/02/4e L portant modification de l'article 40 de la loi organique n°1/AN/92 du 29 octobre 1992 relative aux élections

VULa Loi n°1/AN/92/2e L du 15 septembre 1992 relative aux partis politiques en République de Djibouti

VULe Décret n°93- 0023/PRE du 29 mars 1993 fixant les modalités d'établissement des listes électorales ainsi que les conditions de délivrance et de validité des cartes d'électeurs

VULe Décret n°2010-0241/PR/MI portant composition et fonctionnement de la CENI

VULe décret n°2013-0044/PRE en date du 31 mars 2013 portant nomination du premier Ministre

VULe Décret n°2013-0045/PRE du 31 mars 2013 portant nomination des membres du Gouvernement

VULe Décret n°2013-0058/PRE du 14 avril 2013 fixant les attributions des membres du Gouvernement

VULe Décret n°2015-028/PR/MI du 09 décembre 2015 fixant les dates élections présidentielles et portant convocation du collège électoral

VULe Décret n°2015-336/PR/MI du 14 décembre 2015 portant organisation du scrutin présidentielles du 08 avril 2016

VUL'Arrêté n°2016-006/PR/MI du 05 janvier 2016 portant désignation des membres de la commission Electorale Nationale Indépendante (CENI).

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Les dispositions de l'article 1 de l'arrêté n°2016-006/PR/MI du 05 janvier 2016 portant désignation de la CENI sont modifiées et complétées comme suit : DJIBOUTI : Désigné par la Société Civile Lire Titulaire FARHIYA DJAMA IBRAHIM Au lieu de : Titulaire FATOUMA MOUSSA ABDALLAH Lire : Suppléant ALI MOHAMED OMAR Au lieu de Suppléant ISSE MOHAMED OMAR Désigné par les Partis Politiques PSD Lire : Titulaire MAHAD FARAH NOUR Au lieu de : Titulaire MAHAD NOUR FARAH Lire : Suppléante HAMDIA ISMAEL YOUSSEF Au lieu de : Suppléante SAMIRA YOUSSEF SOULDANU. D. J. Titulaire ELMI ABAR DIRANEH Suppléant MOHAMED ABDI OMAR P. D. D. Titulaire AHMED IDRIS OMAR Suppléant ABDOULKADER ABDI AHMED Candidat Indépendant : HASSAN IDRIS AHMED Titulaire ABDILLAH HASSAN KAIREH Suppléant MOHAMED ABDILLAH FARAHCandidat Indépendant : DJAMA ABDOURAHMAN DJAMAT Titulaire HOUMED BOURHAN ISSA Suppléant MOHAMED ABDILLAH ALI-SABIEH Désigné par les Partis Politiques F. R. U. D Lire : Suppléant OMAR AWALEH MOHAMED Au lieu de : Suppléant HASSAN ABDI FARAH P. S. D Lire : Titulaire NOURADINE MOHAMED KAYADA Au lieu de : Titulaire IDLEH SAID DOUALE Lire : Suppléant YOUSSEF HASSAN DIRIR Au lieu de : DOUALEH HASSAN AHMED P. D. D. Titulaire ADEN ABDILLAH ALI Suppléant MOUSTAPHA AHMED MOUSSA U. D. J. Titulaire MOHAMED ALI ABDALLAH Suppléant OMAR AHMED KHAIREHCandidat Indépendant : HASSAN IDRIS AHMED Titulaire OMAR MOHAMED ALI Suppléant CHARMAKEH HASSAN ROBLEHCandidat indépendant : DJAMA ABDOURAHMAN DJ. Titulaire ISSA ABDILLAH FARAHSuppléant OMAR DAHER AHMED ARTADésignés par le Gouvernement Lire : Titulaire ABDILLAH ABAR MIGUIL Au lieu de : Titulaire IBRAHIM HOUSSEIN GOULED Lire : Titulaire BOUH OSMAN ALIAu lieu de : Titulaire MOHAMED SOUGUEH BARREH Lire : Suppléant ABDILLAH ABAR MIGUIL Au lieu de : Suppléant DOUALEH ABDALLAH DARAR Lire : Suppléant IDRIS AHMED ASSOWEHAu lieu de : Suppléant DJAMA KAYAD ALI Désignés par l'Assemblée Nationale Lire : Titulaire MOHAMED KILEH WAISAu lieu de : Titulaire MOHAMED KIFLEH WAIS Lire : Suppléante NEIMA WABER ELMI Au lieu de : Suppléante FILSAN ELMI HASSAN Suppléant SAHAL GUELLEH AYEHAu lieu de : Suppléant KAYAD MOUSSA AHMED Désigné par la Société Civile Lire : Titulaire FILSAN ELMI HASSAN Au lieu de : Titulaire MOHAMED EGUEH WALIEH Désigné par les Partis Politiques R. P. P Lire : Suppléant ABDILLAH DARAR DIRIR Au lieu de : Suppléant ABDILLAH SAID GUEDIFRUD Lire : Titulaire EBLA

HASSAN MOHAMED Au lieu de : Titulaire GOUBAD HASSAN MOHAMED Lire : Suppléante NASTEHO SAAD MOUSSA Au lieu de : Suppléant NACER AYAD ROBLEH P.S.D Lire : Titulaire ABOUBAKADER AHMED MOUSSA Au lieu de : Titulaire ABDOULKADER AHMED MOUSSA U.D.J Titulaire MOHAMED AHMED MIGUILS Suppléant Sahal Galab P.D.D Titulaire DAHER ALI WARSAMA Suppléant MOGUEH OMAR AHMED Candidat indépendant : HASSAN IDRIS AHMED Titulaire Djama Guelleh Waiss Suppléant Mohamed Omar Ali Candidat indépendant : DJAMA ABOURAHMAN DJAMA Titulaire Ahmed Darar Bulhan Suppléant Mahdi Doualeh Bobe DIKHIL Désignés par le Gouvernement Lire : Titulaire YOUSOUF AWALEH MAIN Au lieu de : Titulaire YOUSOUF AWALEH WAISS Lire : Titulaire HALIMO HOUMED GADITO Au lieu de : Titulaire AHMED ABDALLAH MOHAMED Lire : Suppléant HOUMADEH MOHAMED HOUMED Au lieu de : Suppléant ADEN MAHAMOUD HOUMED Désigné par la Société Civile Lire : Suppléant MOHAMED OSMAN ROBLEH Au lieu de : Suppléant IBRAHIM OMAR LOH Lire : Suppléant ALI HAMADOU ALIA Au lieu de : Suppléante HALIMA HOUMED GADITO Désigné par les Partis Politiques RP Lire : Titulaire AHMED MAHAMOUD ABANEH Au lieu de : Titulaire AHMED MAHAMOUD HABANEH Lire : Suppléant MOUSSA GOITA SAIDA Au lieu de : Suppléant MOUSSA LAOITA SAIDU.D.J Titulaire ABDOULKADER HOUCHE HARRED Suppléant AHMED HASSAN ALIP.D.D Titulaire YACOUB BOULSA AHMED Suppléant HASSAN GUEDA HASSAN Candidat indépendant : HASSAN IDRIS AHMED Titulaire Ibrahim loita Ibrahim Suppléant Omar Mohamed omar Candidat indépendant : DJAMA ABOURAHMAN DJAMA Titulaire Mahdi elmi bileh Suppléant Hassan Ali Ahmed OBOCK Désigné par la Société Civile Lire : Suppléant ALI DINI MOHAMED Au lieu de : Suppléant MOHAMED AHMED ABDAALAH Lire : Suppléant MOHAMED HAMADOU MOHAMED Au lieu de : Suppléante HASNA ALI MOHAMED Désigné par les Partis Politiques R.P.P Lire : Suppléant MOHAMED ALI OMAR Au lieu de : Suppléant HOUSSEIN AHMED MOKBELU.D.J Titulaire MOHAMED ALI DATO Suppléant ADEN ALI MOHAMED P.D.D Titulaire ABDALLAH MOHAMED HAROUNES Suppléant ALI ABDO ABAKARI Candidat indépendant : HASSAN IDRIS AHMED Titulaire MOHAMED ABDOUKADER DINI Suppléant Moussa Mohamed Moussa Candidat indépendant : DJAMA ABDOURAHMAN DJAMA Titulaire HSSAN ABDO MOYALEH Suppléant HAYSAMA MOHAMED AHMED TADJOURAH Désigné par les Partis Politiques RP.P Lire : Titulaire AMINE MOHAMED OMAR Au lieu de : Titulaire ABDALLAH ALI MOHAMED Lire : Suppléant ABDO MOHAMED OMAR Au lieu de : Suppléant AMIN MOHAMED OMAR FRUD Lire : Titulaire ADEN ISMAEL ADEN Au lieu de : Titulaire MOHAMED IBRAHIM AFADAL Lire : Suppléante FATOUMA HOUMED CHEHEMA Au lieu de : Suppléant ADEN ISMAEL ADENU.D.J Titulaire Douba Aythiasso Suppléant ADEN MOHAMED ADEN P.D.D Titulaire AHMED MOHAMED AHMED Suppléant OMAR YOUSOUF OMAR Candidat indépendant : HASSAN IDRIS AHMED Titulaire IDRIS ARAS IDRIS Suppléant SALEH DOUBA ATIAS-SO Candidat indépendant : DJAMA ABDOURAHMAN DJAMA Titulaire HALOYTA HOUSSEIN BOURHANS Suppléant OMAR MOHAMED AHMED Article 2 : Le reste est inchangé

Article 3

Le présent arrêté sera enregistré, publié selon la procédure d'urgence, communiqué partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH